



La pratique avancée infirmière en santé mentale et psychiatrie

Septembre 2019
ANPCME

Annick Perrin-Niquet

Directrice des soins - CLINIPSY
et de la formation - ANAXIS Santé



Retour sur la formation infirmière en psychiatrie

Programme	Enseignement théorique psychiatrie	Enseignement stage clinique psychiatrie	Total
1955 – deux ans	120 cours	Pas de notion de stage Formation d'élève salarié	
1973 – 28 mois d'études	500 h	1440 h – élève salarié	1940 h
1979 – 33 mois d'études	800 h	800 h + 320h stages complémentaires= 1120 élève salarié	1920 h
1992 – 36 mois d'études	400 h	280h (2X 140 h)	680 h
2009 – 33 mois / grade licence universitaire	100 h	175 ou 350 h (1X 5 semaines) (2X 5 semaines)	275 ou 450 h



DECRETS ET ARRETES

- - Décret N° 2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie,
 - Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers,
 - Arrêté du 12 août 2019 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique,
 - Décret N° 2019-836 du 12 août 2019 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale,
 - Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.



L'EXERCICE IPA : cadre général

- **Des compétences élargies (au sens d'une délégation d'acte médical)**
- Pour des patients porteurs de pathologies chroniques et « en aval » du médecin
- En équipe de soins coordonnée par un médecin psychiatre
- Une prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un médecin psychiatre
- La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin
- Le parcours de soin reste coordonné par le médecin traitant



L'IPA : cadre général

- L'IPA apporte son expertise, met en œuvre les soins selon le protocole établi, participe à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes, les établissements et services sanitaires et médico-sociaux
- Les patients sont confiés par le médecin, avec leur accord, et en concertation avec IPA
- Le dossier de soin est partagé
- Exercice en milieu hospitalier privé, public, en maisons de santé, en centre de soins, en médicosocial, en libéral



L'IPA : le protocole d'organisation

- **Dans le cadre du travail en équipe coordonnée par un médecin psychiatre, un protocole d'organisation est établi entre le ou les IPA et ce médecin**
- **Le protocole indique :**
 - Le ou les domaines d'intervention concernés
 - Les modalités de PEC infirmière pour les patients confiés
 - Les modalités et la régularité des échanges d'information entre le médecin et l'IPA
 - Les modalités et la régularité des réunions de concertation pluriprofessionnelle sur la PEC des patients confiés
 - Les conditions de retour du patient vers le médecin
- **Le protocole est signé par le médecin et le ou les IPA.**
- **L'IPA est responsable de ses actes.**



Domaines d'intervention

➤ 4 domaines d'intervention

- ✓ Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins infirmiers
- ✓ Oncologie et hémato-oncologie
- ✓ Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- ✓ Santé mentale et psychiatrie



Référentiels d'activités

Activités

Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre du suivi du patient dans son domaine d'intervention

Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique

Participation à l'organisation du parcours de soin et de santé du patient

Mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles

Contribution à des études et des travaux de recherche



Référentiels de compétences

Compétences

Evaluer l'état de santé de patients en relais des consultations médicales pour des pathologies identifiées

Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé

Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique

Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés

Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique

Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques



Plus concrètement : le volet thérapeutique

- En ce qui concerne les traitements :
 - Le renouvellement ou l'adaptation de la prescription médicamenteuse peut selon l'appréciation du médecin, s'effectuer dans le cadre d'une procédure de soin écrite : les thymorégulateurs, les psychostimulants, les antipsychotiques atypiques, les neuroleptiques conventionnels, les antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et les traitements de substitution aux opiacés
 - Pour les autres psychotropes : renouvellement
 - Renouvellement de prescription des suivis infirmiers thérapeutiques (individuel et groupes)
 - Prescription de certains examens (beta-HCG, dosage de médicaments, ...)



Plus concrètement : le volet prévention et éducation

➤ **Dans le cadre du suivi du patient:**

- Prévention primaire, prévention des rechutes, éducation à la santé, ETP

➤ **Dans le cadre d'une approche populationnelle :**

- Promotion et mise en œuvre d'outils, prévention et gestion des crises en lien avec l'équipe qui suit la personne
- Conception et mise en œuvre d'outils de promotion de la santé, prévention et dépistage en psychiatrie et santé mentale, et prévention des risques psychosociaux



Plus concrètement : le volet prévention et éducation (suite)

- Contribution PTS, CLSM, PTSM, ...
- Recherche de ressources, réseaux, structures nécessaires à la mise en œuvre d'actions de prévention et d'ETP,
- Animation de réunion d'information dans les milieux de vie, les lieux d'enseignement, auprès des équipes sociales, médicosociales, des libéraux, et enfin auprès de la population générale



Plus concrètement : le volet parcours du patient

- Organisation de réunion de concertation pluriprofessionnelle avec les intervenants impliqués dans le parcours du patient
- Coordination des interventions des différents acteurs
- Organisation de la coordination clinique avec les différents intervenants
- Conseils et expertise auprès des équipes confrontées à des situations complexes et de crise, les limites du recours à l'ISOC, les soins sans consentement, (sanitaire, MS, ...)
- Repérage des situations ayant un caractère éthique et accompagnement clinique prenant en compte cette dimension(raisonnement bénéfice/ risque)



L'exercice IPA

➤ **Conditions pour exercer :**

Avoir le DE IPA

Avoir exercé 3 ans dans la profession

Etre inscrit à l'ONI



La formation IPA

- Master : 4 semestres, 120 crédits européens
- Enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques, et stages (S2 : 2 mois, S4 : 4 mois)
- Axe fort pour la recherche en soins infirmiers
- Langue vivante étrangère

L'accès à la formation

- Art. 2 Pour être autorisés à candidater au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, les candidats doivent justifier des conditions fixées à l'article D. 636-77 du code de l'éducation. / Sauf pour les titulaires DEISP: uniquement option psychiatrie
- Art . 3 L'accès à la formation peut se faire au premier semestre ou au troisième semestre de la formation. Sans préjudice des dispositions prévues à l'article D. 636-80 du code de l'éducation, l'accès direct en semestre trois est réservé aux titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée qui veulent changer de domaine d'intervention défini à l'article R. 4301-2 du code de la santé publique. / Sauf pour les titulaires d'un DEISP



L'accès à la formation

- Titulaire du DE infirmier
- Modalités d'admission définies par les universités accréditées
- Accès en formation individuelle (bourses) ou par la formation continue (FMEP, CFP, CPF)
- 3 ans d'exercice à temps plein
- Accès par VAE ou VAPP
- **Obtention du diplôme** par VAE ou d'études supérieures, pas de possibilité de changer de faculté lors d'une VAE
- **Obtention du diplôme** : validation enseignements, stages et mémoire

Intérêts

Des intérêts évidents pour la profession, la population générale, le dispositif de soins :

- Développer et conceptualiser les savoirs infirmiers en psychiatrie et la recherche infirmière
- Le développement d'action de promotion de la santé et de la prévention primaire dans le champ de la santé mentale et la psychiatrie
- La fluidification des PEC, la facilitation de l'accès aux soins
- Pallier les déserts médicaux, gagner du temps médical
- Des infirmiers experts
- Leur intervention dans la formation des professionnels

Limites

- Le nombre très réduit d'IPA dans les établissements
- Une formation universitaire mais quelle part de TD (travail sur la relation, la posture, ...) Les modes de validation? Les disparités de programme d'une faculté à l'autre ? Une approche « très, trop médicale » = l'infirmier auxiliaire médical +++, est-ce ces infirmiers vont développer un rôle propre de PA ?
- L'absence de passerelle entre les différents niveaux de formation, un système de formation très cloisonné
 - Entre la formation initiale et la formation IPA : un vide sidéral ?
Quid du besoin de formation du plus grand nombre d'infirmier en poste de psychiatrie ?

Un intermédiaire : l'infirmier clinicien ?

Limites

- Entre la formation initiale et la formation IPA : un vide sidéral ?
Quid du besoin de formation du plus grand nombre d'infirmier en poste de psychiatrie ?

Un intermédiaire : l'infirmier clinicien ?
- Nouveau modèle : comment les établissements vont s'approprier ce nouveau métier ?
- Dans les pôles, dans une activité coordonnée par un médecin ? En transversal, rattachement à la DSI, mission de formation, recherche, amélioration des pratiques professionnelles, thématiques de travail ciblées : le soin sans consentement, l'ISOC, ... ?



MERCI POUR VOTRE ATTENTION